



26-02-2013

AMIANTE : LE SCANDALE CONTINUE

En 2012 les Prud'hommes reconnaissent à 371 salariés de **Valeo Amiens** le préjudice d'anxiété lié à leur exposition à l'Amiante. Cette juridiction paritaire allouait 15 000 € aux salariés qui ont respiré des particules d'Amiante reconnues cancérogènes et dont les chances de survie en cas de déclaration de la maladie sont estimées entre 10 et 15 % !!!

Mais c'était sans compter sur la pugnacité morbide du **Groupe Valeo** qui a fait appel de la décision du jugement. Jeudi 21 ils étaient plus de 300 ex-salariés à attendre dans le froid et de passer à la fouille avant de pouvoir entrer dans le Palais de Justice d'Amiens. Il est bien connu dans notre société actuelle que les voyous sont toujours les salariés qui demandent justice et qui sont susceptibles de porter sur eux des objets prohibés dans les lieux publics. Seulement 50 personnes ont pu entrer dans la salle d'audience et les autres sont restés dans les couloirs faute de places.

Le Juge de la Cour d'Appel rendra son jugement le 27 juin, sachant que jusque là des salariés actifs, préretraités ou retraités seront décédés dans l'intervalle.

Il faut savoir qu'interdite en France depuis 1997 l'Amiante est encore présente en masse dans les constructions (appartements sociaux, hôpitaux, gares, écoles, bateaux, universités comme par exemple à Jussieu, etc...)

900 000 travailleurs sont potentiellement exposés à cette fibre cancérogène, les plus exposés étant ceux des chantiers de désamiantage (entre 2000 et 5000 personnes « **officiellement** ») ce qui est très largement en dessous de la vérité. 3000 personnes décèdent annuellement des cancers dus à l'Amiante et 100 000 sont condamnées d'ici à 2025.

Nos politiques, de droite ou de gauche culpabilisent les salariés. Les malades de l'Amiante ou susceptibles de l'être disent, appliquons en France le Jugement du Tribunal de Turin qui a condamné l'année dernière à **16 ans de prison ferme le Suisse Stephan Schmidheiny et le Belge Louis de Cartier de Marchienne, les deux principaux actionnaires d'Eternit, la multinationale de l'Amiante-ciment.**

Les Associations de Défense des Travailleurs de l'Amiante et des syndicats CGT comme chez Valeo demandent au Gouvernement français de maintenir en place la juge d'instruction Madame Bertella-Geffroy et de lui donner les moyens nécessaires afin de terminer l'instruction du dossier Amiante cette année et que

justice soit enfin rendue aux victimes françaises qui attendent un procès pénal depuis 16 ans.

N'y a-t-il pas cause à effet quand la Ministre socialiste de la Justice Christiane Taubira botte en touche et sollicite l'avis du Conseil Supérieur de la Magistrature avant de se prononcer sur la mutation de la Juge d'Instruction ? Il faut savoir que la Juge ne dispose que d'un officier de police judiciaire pour enquêter alors qu'en Italie 30 personnes sont affectées aux dossiers sur l'Amiante !!!

Pour les Valeo Amiens, le délai est de quatre mois pour avoir le jugement de la Cour d'Appel. D'ici cette date, combien de salariés contaminés par ce poison déclaré auront-ils contactés le mésothéliome, des plaques pleurales ou l'asbestose ?

Combien d'entre eux seront-ils décédés des suites de ces cancers alors que Valeo continue d'engraisser comme à son habitude les actionnaires assassins ?

IL FAUT EXIGER LA JUSTICE, RIEN QUE LA JUSTICE.

www.sitecommunistes.org